



**VILLE DE LANCY**

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 28 mai 2015**

Vu la nécessité de sécuriser l'ensemble des équipements sportifs de la salle de gymnastique de l'école des Palettes ;

Vu la nécessité d'exécuter des travaux de rénovation de ladite salle de gymnastique et de remplacer une partie de son matériel sportif ;

Vu le rapport de la Commission des sports, séance du 4 mai 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 27 oui /  non /  abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 230'000.— pour la rénovation de la salle de gymnastique de l'école des Palettes ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 210212.503795,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 143, compte 210212.143231,
4. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une subvention au Fonds cantonal de l'aide au sport, par le compte des recettes d'investissement, rubrique 669, compte 219000.669838 (recettes non-estimées en l'état),
5. d'amortir le solde en 20 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 210290.331000.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :

  
Christian HAAS



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 28 mai 2015**

Vu le plan localisé de quartier N° 29795, adopté par le Conseil d'Etat le 16 mai 2012, portant sur le secteur E du plan directeur de quartier des Marbriers « avenue du Cimetière / route de Saint-Georges », prévoyant notamment la répartition et la localisation des droits à bâtir afférents aux parcelles comprises dans ledit plan localisé de quartier, dont les parcelles N° 3608 de Lancy, propriété de PATP DEVELOPPEMENT SA et SC GESTION ET DEVELOPPEMENT SA, et N° 3609 de Lancy, propriété de la Ville de Lancy ;

Attendu que la Ville de Lancy va transférer ses droits à bâtir de la parcelle N° 3609 sur la parcelle N° 3608 et qu'elle bénéficiera d'une soulte de CHF 228'290.- due par PATP DEVELOPPEMENT SA et SC GESTION ET DEVELOPPEMENT SA ;

Attendu que la parcelle N°3608 va être densifiée par la construction de trois allées d'immeubles et qu'il est dès lors nécessaire de procéder à sa division parcellaire en quatre nouvelles parcelles portant les numéros 5083 (PATP DEVELOPPEMENT SA), 5084 (Ville de Lancy), 5085 (dépendance) et 5086 (SC GESTION ET DEVELOPPEMENT SA) ;

Vu le crédit de construction de CHF 7'385'000.- voté par le Conseil municipal le 8 mai 2014 pour la réalisation de surfaces administratives, de 20 logements HM et d'un parking en sous-sol ;

Vu le crédit de construction de CHF 998'000.- pour l'achat de deux appartements supplémentaires ;

Vu qu'il est nécessaire de constituer plusieurs servitudes (empiètements, passages à pied, usage public, passage pour véhicules d'urgence, passage pour tous véhicules, destination de chaufferie, usage de places de stationnement) ;

Vu les plans de servitudes N° 1 à 12 établis par M. Christian HALLER, ingénieur-géomètre officiel ;

Vu le projet d'acte élaboré le 16 avril 2015 par Maître Vincent BERNASCONI, notaire ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 mai 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 27 oui / 0 non / 0 abstentions

1. De diviser la parcelle N° 3608 de Lancy en quatre nouvelles parcelles portant les numéros 5083 d'une superficie de 593 m<sup>2</sup> (propriété de PATP DEVELOPPEMENT SA), 5084 d'une superficie de 302 m<sup>2</sup> (propriété de la Ville de Lancy), 5085 de 708 m<sup>2</sup> (dépendance à raison de 63% de la parcelle 5083 et 37% de la parcelle 5084) et 5086 d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> (propriété de SC GESTION ET DEVELOPPEMENT SA).

2. De constituer les servitudes suivantes :

Au profit de la parcelle 5085, servitude d'empiètement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> sous-sol, sur la parcelle 3609

Au profit de la parcelle 5084, servitude d'empiètement au rez-de-chaussée, sur la parcelle 5083  
Au profit de la parcelle 5083 et de la parcelle 3609, servitude de passage à pieds et pour tous véhicules, sur la parcelle 5084

Au profit de la commune de Lancy, servitude d'usage public sur la parcelle 5085

Au profit de la parcelle 3609 et des parcelles 5083 et 5084, servitude de passage pour véhicules d'urgence, sur la parcelle 5085

Au profit et sur la parcelle 3609 et les parcelles 5084 et 5085, au profit de la parcelle 5083, sur la parcelle 3609 et les parcelles 5084 et 5085, au profit de la parcelle 5084, sur la parcelle 5085 et la parcelle 3609, servitude de passage à pieds et pour tous véhicules au 1<sup>er</sup> sous-sol,

Au profit de la parcelle 5084, servitude à destination de local de chaufferie et d'usage des installations contenues, sur la parcelle 5083

Au profit de la parcelle 5084, servitude de passage à pieds pour l'entretien de la chaufferie sur la parcelle 5083

Au profit de la parcelle 3609, servitude de passage à pieds sur les parcelles 5084 et 5085

Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de huit places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol N° 1 à 8, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de six places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol N° 13 à 18, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de quatre places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol, N° 9 à 12, sur les parcelles 5083 et 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de trois places de stationnement au 1<sup>er</sup> sous-sol N° 19 à 21, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit des parcelles 5083 et 5084, servitude d'usage de quatre places de stationnement visiteurs au 1<sup>er</sup> sous-sol, N° 22 à 25, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de cinq places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol N° 26 à 30, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5083, servitude d'usage de dix places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol N° 40 à 49, sur la parcelle 3609 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de neuf places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol, N° 31 à 39, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 5084, servitude d'usage de 3 places de stationnement au 2<sup>ème</sup> sous-sol, N° 50 à 52, sur la parcelle 5085 bénéficiant d'une servitude d'empiètement

Au profit de la parcelle 3609, servitude de passage à pieds et pour tous véhicules au 2<sup>ème</sup> sous-sol, sur la parcelle 5085

Au profit de la parcelle 5085, servitude d'empiètement au 2<sup>ème</sup> sous-sol, sur les parcelles 5083 et 5084

Au profit de la parcelle 5085, servitude d'empiètement au 1<sup>er</sup> sous-sol, sur les parcelles 5083 et 5084

Au profit de la parcelle 5083, servitude d'empiètement du 1<sup>er</sup> étage à l'attique, sur la parcelle 5085

Au profit de la parcelle 5084, servitude d'empiètement du 1<sup>er</sup> étage à l'attique, sur la parcelle 5085

3. de charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes y relatifs.



Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président

  
Christian HAAS



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**  
**Séance du 28 mai 2015**

Vu l'article 30, al. 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de l'organe de révision de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 18 mai 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 27 oui /  non /  abstention

D'approuver les comptes 2014 de la Fondation communale de Lancy pour le logement de personnes âgées ;

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :



  
Christian HAAS



**VILLE DE LANCY**

---

**Législature 2011 - 2015**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal**

**Séance du 28 mai 2015**

Vu que les travaux de surface pour la réalisation de la future halte Carouge/Bachet (CEVA) arrivent à leur terme ;

Vu que le carrefour route de Saint-Julien/route des Jeunes sera bientôt restitué aux usagers moyennant quelques adaptations liées aux futurs espaces publics ;

Vu que l'exécution des travaux d'entretien des voies publiques communales incombe aux communes ;

Vu la nécessité de refaire les voiries connexes au carrefour route de St-Julien/route des Jeunes appartenant à la Commune de Lancy (route des Jeunes - tronçon compris entre les ponts enjambant les voies CFF et la route de Saint-Julien) ;

Vu que la Direction générale du génie civil (DGGC) prévoit de refaire la route de Saint-Julien en amont et en aval des travaux réalisés par le CEVA ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de réaliser la réfection de ses voiries en même temps que celle prévue par le DGGC ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 27 oui /  non /  abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 320'000.-- destiné à la réfection des revêtements bitumineux des voies de circulation d'une partie de la route des Jeunes (tronçon compris entre les ponts enjambant les voies CFF et la route de Saint-Julien) ;

2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 501, compte 623085.501763 ;
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 141, compte 623085.141011 ;
4. d'amortir cette somme en 20 ans dès 2016, par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 623900.331000.

Certifié conforme au procès-verbal  
du Conseil municipal  
Le Président :   
Christian HAAS

